

Cours de religion optionnel dans l'enseignement officiel

un risque sur le plan éducatif

ARNAUD MICHEL

Étendre le cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté à deux heures hebdomadaires et rendre le cours de religion/morale optionnel dans l'enseignement officiel. C'est l'objet d'une note que la ministre de l'Enseignement, Caroline Désir (PS) soumet actuellement à la concertation de certains acteurs de l'enseignement. Pour Myriam Gesché, présidente de l'instance pour le cours de religion catholique, cela représenterait notamment un gros risque sur le plan éducatif.

« Les attentats terroristes dont ceux de 2015 en France et de 2016 en Belgique, l'assassinat du professeur Samuel Paty et d'autres faits dramatiques dans différents pays ont mis en exergue la nécessité de renforcer la dimension religieuse de l'éducation. L'enseignement en France, notamment celui qui n'organise pas de cours de religion, reconnaît des lacunes importantes dans ce domaine. Ne pas traiter cette dimension de l'identité à l'école, c'est en faire une identité intouchable qui peut être meurtrière », expose Myriam Gesché.

« Par ailleurs, le désintéret voire la défiance par rapport à la politique, le sens civique et moral qui font défaut chez de nombreux jeunes, le manque de clés pour développer son sens critique, tout cela amène à questionner les systèmes éducatifs. Religions, éthique, philosophie, éducation citoyenne sont différents paramètres qu'il faut pouvoir combiner dans les systèmes éducatifs. Les considérer en les mettant en concurrence est un piège dans lequel il ne faut pas tomber. Il est donc primordial de les articuler plutôt que de les opposer. »

Recherche de sens

Sans modification du référentiel du cours d'EPC dans l'officiel, il y a un grand risque de sortir la religion de la culture commune. « Les religions doivent être traitées à l'école à dif-

férents niveaux, sans qu'il n'y ait de frontière hermétique entre ces niveaux. D'une part, par une approche de l'extérieur, objective, pour une meilleure connaissance des religions. Il s'agit aussi de donner aux élèves des clés critiques pour comprendre les religions. D'autre part, l'approche intérieure par la recherche de sens pour les jeunes et l'ouverture aux ressources des autres religions et cultures pour travailler les questions de l'existence est une notion chère au réseau catholique. »

Rendre le cours de religion optionnel, a fortiori s'ils sont sortis de la grille horaire scolaire des élèves de l'enseignement officiel, ce serait donc, pour Myriam Gesché, considérer que les religions ne font pas partie de la culture commune. « Ce serait, en outre, contraire à l'esprit de la Constitution qui oblige l'école à organiser des cours convictionnels significatifs en accord avec les convictions des parents. »

Et la présidente de l'instance pour le cours de religion catholique de conclure. « Les élèves attendent d'être écoutés et accompagnés dans leur recherche de sens. Pour eux, les cours de religion sont parmi les derniers lieux consacrés à cette recherche. Supprimer cette approche du monde, ce serait les priver d'une des missions de l'éducation et d'une dimension culturelle incontournable pour comprendre le monde et s'y orienter. » ■



©DR